



CONVENTION DE PARTENARIAT Association LavalSwimRun – Laval Agglomération

projet défi étudiant MayCourt&Nage – édition N°2 : 2024

Entre :

L'association Laval Swim&Run,

Représentée par son Président, Christophe CAPPONI, autorisé à signer la présente convention de partenariat,
ci-après dénommée "LavalSwimRun"

ET

Laval Agglomération,

Domiciliée à 1 place du Général Ferrié – CS 60809 – 53008 LAVAL Cedex,
Représentée par son Président en exercice, Monsieur Florian BERCAULT, dûment habilité à l'effet de la présente par délibération du bureau communautaire du 19 février 2024.

Vu la délibération du bureau communautaire de Laval Agglomération en date du 19 février 2024 approuvant l'attribution d'une aide au bénéfice de l'association LavalSwimRun pour son projet de préparation d'étudiants à un défi sportif et solidaire MayCourt&Nage 2024, pour un montant maximum de 2 800 €, sur l'enveloppe dédiée aux initiatives étudiantes votée au budget primitif 2024 du fait du public ciblé, et approuvant la convention correspondante.

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

LavalSwimRun propose l'accompagnement spécifique d'équipes étudiantes des campus lavallois (Ferrié et Technopole) pour une préparation physique et mentale sur l'année universitaire. L'objectif de cet entraînement est une participation de binômes à un défi sportif et solidaire, la compétition de swimrun "MayCourt&Nage" qui se déroulera le 15 juin 2024, sur Laval, avec un podium spécifique "Challenge étudiants".

La préparation sportive consiste en un entraînement de natation hebdomadaire à la piscine Saint Nicolas, puis en eau-vive, ainsi qu'un entraînement de course à pieds hebdomadaire au départ du campus.

Sur l'accompagnement santé, l'association propose des séances individuelles de bien-être (sophrologie, reiki, yoga...), ainsi que deux mini-conférences, l'une sur la "prévention santé mentale" avec des spécialistes et l'autre sur "la concentration, l'efficacité, la gestion du stress en préparation d'un temps fort" (examen, compétition ...).

Bien que ce projet soit porté par une association non étudiante, l'accompagnement s'adresse exclusivement au public étudiant et au-delà de la seule préparation physique, les membres de l'association travailleront plus largement sur la santé et le bien-être étudiant : gestion du stress, le corps au travail et la prévention du suicide chez les jeunes.

Article 1 – Objet de la convention

Laval Agglomération a décidé de soutenir financièrement le projet de challenge étudiants MayCourt&Nage, porté par l'association non étudiante Laval SwimRun, en allouant une subvention de 280 € par équipe inscrite, dans la limite de 10 équipes, soit une aide maximum de 2 800 € au titre des initiatives, pour dynamiser la vie du campus et en faveur du bien-être et de la santé étudiante répondant aux priorités du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SLESRI).

La présente convention a pour objet de définir les conditions de versement de cette subvention.

Article 2 – Utilisation de la subvention

Il est expressément convenu et accepté que la subvention de la collectivité dédiée au soutien de l'action précitée, ne peut avoir d'autre objectif que la réalisation de cette action.

Article 3 – Montant et versement de la subvention

Laval Agglomération s'engage à contribuer financièrement au projet de préparation sportive et mentale des équipes étudiantes des campus lavallois, pour un montant maximum de 2 800 €, soit 280 € par équipe inscrite au défi, dans la limite d'un accompagnement de 10 équipes :

- un 1^{er} versement de 50 % du montant sera effectué suite à la signature de la présente convention,
- le versement du solde sera proratisé en fonction du nombre d'équipes étudiantes inscrites. Il sera versé sur présentation du listing certifié par l'association, des équipes étudiantes participant aux entraînements et préparations mentales sur la période janvier à juin 2024, ainsi qu'au Challenge des étudiants, organisé le 15 juin 2024, dans le cadre de la compétition de swimrun.

L'association s'engage à fournir un bilan de l'accompagnement réalisé sur l'année universitaire et un retour d'expériences dans le cadre de ce projet, soit sous la forme d'un écrit ou d'un reportage.

Article 4 – Actions de communication

L'association s'engage à faire apparaître son partenariat avec Laval Agglomération en apposant son logo sur tous les supports de communication, invitations et à le mentionner sur les réseaux sociaux... pour promouvoir l'accompagnement des étudiants à la préparation du défi sportif et solidaire May'SwimRun.

Article 5 – Durée et prise d'effet

La présente convention prend effet à compter de sa signature et jusqu'au 31 juillet 2024.

Fait à Laval, le.....
en 2 exemplaires originaux

Pour l'association LavalSwimRun,
Le Président,

Pour Laval Agglomération,
Le Président,

Christophe CAPPONI

Florian BERCAULT